

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 20 NOVEMBRE 2018

---

### L'ILR DRESSE LE PREMIER BILAN SEMESTRIEL DE SON OUTIL CHECKMYNET.LU

---

Le 20 novembre 2018, l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) a organisé une conférence de presse pour tirer le premier bilan semestriel de « checkmynet.lu ». Cet outil, lancé en avril 2018, permet de mesurer gratuitement la qualité des accès Internet au Luxembourg. Avec cet outil, les consommateurs peuvent vérifier et comparer la performance réelle de leur abonnement Internet par rapport aux performances énoncées dans le contrat souscrit auprès de leur opérateur de télécommunications.

---

L'ILR dresse dans un rapport le premier bilan semestriel de son outil « checkmynet.lu », lancé en avril 2018. Il en ressort que les premiers résultats des mesures effectuées par l'outil sont très concluants. L'ILR constate, en effet, que « checkmynet.lu » a été un franc succès auprès des utilisateurs qui l'ont fréquemment utilisé. Quelque 69 500 tests ont été réalisés entre avril et fin octobre 2018. Sur les six premiers mois, l'ILR a par ailleurs compté 5 600 installations de l'application sur iOS et 2 000 sur Android, ainsi que plus de 20 000 visites sur la page web de checkmynet.lu.

Au niveau des résultats, l'ILR observe une nette progression des performances mesurées des débits disponibles au Luxembourg lors des six derniers mois. Cette progression va jusqu'à atteindre en moyenne un taux de téléchargement supérieur à 100 Mbit/s pour l'Internet fixe et supérieur à 40 Mbit/s pour le réseau mobile.

Autre constat : plus de 90% des mesures mobiles ont été réalisées sur le réseau 4G, qui dispose d'une bonne couverture au Luxembourg.

À titre d'information, l'outil peut être consulté sur [www.checkmynet.lu](http://www.checkmynet.lu). Il est également possible de le télécharger gratuitement dans les App stores Android et iOS. L'ILR rappelle par ailleurs que, dans le cas où le consommateur observe une divergence entre ses débits mesurés et les débits repris dans son contrat d'Internet fixe, il peut déclencher des voies de recours auprès de son fournisseur de services d'accès Internet. Si la réclamation reste sans réponse après un délai d'attente raisonnable, ou en cas de réponse insatisfaisante, il est possible de saisir gratuitement le service médiation de l'ILR.

Checkmynet.lu s'inscrit dans le cadre de la neutralité de l'Internet, c'est-à-dire chaque utilisateur dispose d'un accès ouvert à l'Internet de sorte que tout trafic de données via Internet doit être assuré de manière égale et non-discriminatoire. Par la mise en place de l'outil checkmynet.lu, l'ILR se conforme ainsi au Règlement (UE) 2015/2120 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 et du règlement (UE) no 531/2012.

Le rapport est disponible sous le lien suivant :

<https://assets.ilr.lu/telecom/Documents/Rapport%20checkmynet%20201811.pdf>

---

Pour en savoir plus :

- Communiqué de presse du 23 avril 2018 – «LA PERFORMANCE DE VOTRE ACCÈS INTERNET TESTÉE GRÂCE À CHECKMYNET.LU» :  
<https://assets.ilr.lu/Documents/ILRLU-1797567310-186.pdf>
- [www.checkmynet.lu](http://www.checkmynet.lu)
- [www.ilr.lu](http://www.ilr.lu)
- <https://web.ilr.lu/Mediation/FR/Mediation/Pages/HomePage.aspx>
- [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L\\_.2015.310.01.0001.01.FRA](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2015.310.01.0001.01.FRA)

---

**Contact Presse**

Maïa Nicté Mazariegos

[nicte.mazariegos@ilr.lu](mailto:nicte.mazariegos@ilr.lu) / [presse@ilr.lu](mailto:presse@ilr.lu)

**Tél.**

+352 28 228 555

+352 691 60 40 59

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques.